



# PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 09 février 2021

### L'État soutient les entreprises mahoraises

Pour faire face à la pandémie de COVID, qui a provoqué une crise sanitaire exceptionnelle par son ampleur, sa durée et sa gravité, le Gouvernement français, dès le début de l'année 2020, a mis en place un plan d'aide aux entreprises sans précédent pour limiter les impacts sociaux et économiques de cette situation.

L'ensemble de ces mesures ont été ouvertes aux entreprises de Mayotte, immédiatement et sans restriction, tout au long de l'année 2020. Comme au niveau national, l'État a eu à cœur de dialoguer en permanence avec les responsables socio-économiques et a été à l'écoute de leurs difficultés pour adapter les réponses selon les difficultés rencontrées par chacun des secteurs professionnels. Il a activé chaque semaine depuis le début de la crise le comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI).

Les mesures proportionnées de restriction de l'activité professionnelle, de fermeture des établissements scolaires, de confinement ou de couvre-feu qui ont été décidées à Mayotte l'ont été pour des raisons strictement sanitaires, dans le but de protéger la vie et la santé des personnes. L'aggravation récente de la situation sanitaire a conduit les pouvoirs publics à réactiver un confinement dont personne ne peut, de bonne foi, contester la nécessité et l'utilité.

L'inquiétude des entreprises face à la réactivation de ce dispositif est compréhensible. Elle ne doit pas conduire à dénier le travail collectif que l'ensemble des pouvoirs publics de Mayotte a réalisé pour soutenir le tissu économique et garantir la cohésion sociale de l'île. Il convient de rappeler, si besoin était, que, durant toute cette période de crise, l'État n'a jamais baissé la garde en matière de lutte contre l'insécurité non plus qu'en matière de lutte contre l'immigration clandestine.

#### Contact presse :

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32

Courriel : [communication@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.pref.gouv.fr)

Internet : [www.mayotte.pref.gouv.fr](http://www.mayotte.pref.gouv.fr)

Facebook : @Prefet976

Twitter : @Prefet976



# PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Depuis mars 2020, le soutien aux entreprises a été massif. Dans le cadre du fonds de solidarité, ce ne sont pas moins de 98,1 millions d'euros qui, à ce jour, ont été versés à 6 138 entreprises mahoraises. Le montant des prêts garantis par l'État destinés à soutenir la trésorerie des entreprises locales s'élève 81,3 millions d'euros. 25,1 millions d'euros ont été consacrés à l'indemnisation de l'activité partielle au profit de 9 100 salariés de Mayotte. L'État a accompagné 72 entreprises en matière de formation professionnelle au profit de 518 salariés placés en activité partielle en renforçant les moyens du FNE-formation, à hauteur de 342 600 euros, en complément de l'indemnisation de l'activité partielle, afin d'investir dans les compétences et préparer la reprise.

À ces dépenses directes, il convient d'ajouter les allègements de charges ou les reports consentis en matière fiscale et sociale. Ainsi, les reports d'échéance d'imposition directe ont bénéficié à 36 entreprises et le remboursement accéléré de CICE et de CFE à 27 entreprises pour un montant global de 1,7 million d'euros. En matière de cotisations sociales, le montant des exonérations ou des reports s'élève pour 2020 à 35,9 millions d'euros.

Les entreprises de Mayotte doivent prendre toute la mesure de ces efforts financés sur la solidarité nationale au moment où le Gouvernement s'apprête à confirmer le maintien et le renforcement de ces mesures pour Mayotte qui traverse à nouveau une période difficile qui nécessite une solidarité sans faille de tous les acteurs du territoire.

**Contact presse :**

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32

Courriel : [communication@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.pref.gouv.fr)

Internet : [www.mayotte.pref.gouv.fr](http://www.mayotte.pref.gouv.fr)

Facebook : @Prefet976

Twitter : @Prefet976